



VILLE DE BEAUCEVILLE  
PROMULGATION DE RÈGLEMENTS  
AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ

QUE le Conseil à sa séance tenue le 10 décembre 2018 a adopté les règlements:

- no 2018-404 concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2019;
- no 2018-405 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques 2019;
- no 2018-406 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures 2019;
- no 2018-407 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2019.

QUE lesdits règlements sont déposés au bureau de la soussignée, 540, boul. Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 13 décembre 2018.

MADELEINE POULIN, OMA  
Greffière